

Tonga - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

DERNIÈRE MINUTE

Épidémie de dengue

Date de mise en ligne le : 05 mars 2026

Le Royaume des Tonga fait face à une épidémie de dengue depuis le 19 février 2025. La dengue est une maladie potentiellement grave, transmise par les piqûres de moustiques, qui se caractérise par des symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de doutes ou symptômes, il convient de consulter un médecin dès que possible.

Il est conseillé de suivre les recommandations des autorités locales, d'appliquer les mesures de prévention contre les piqûres de moustiques, surtout dans des zones côtières ou marécageuses.

Plus de détails sur la dengue et les maladies par les piqûres de moustiques.

Sécurité

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avertissement

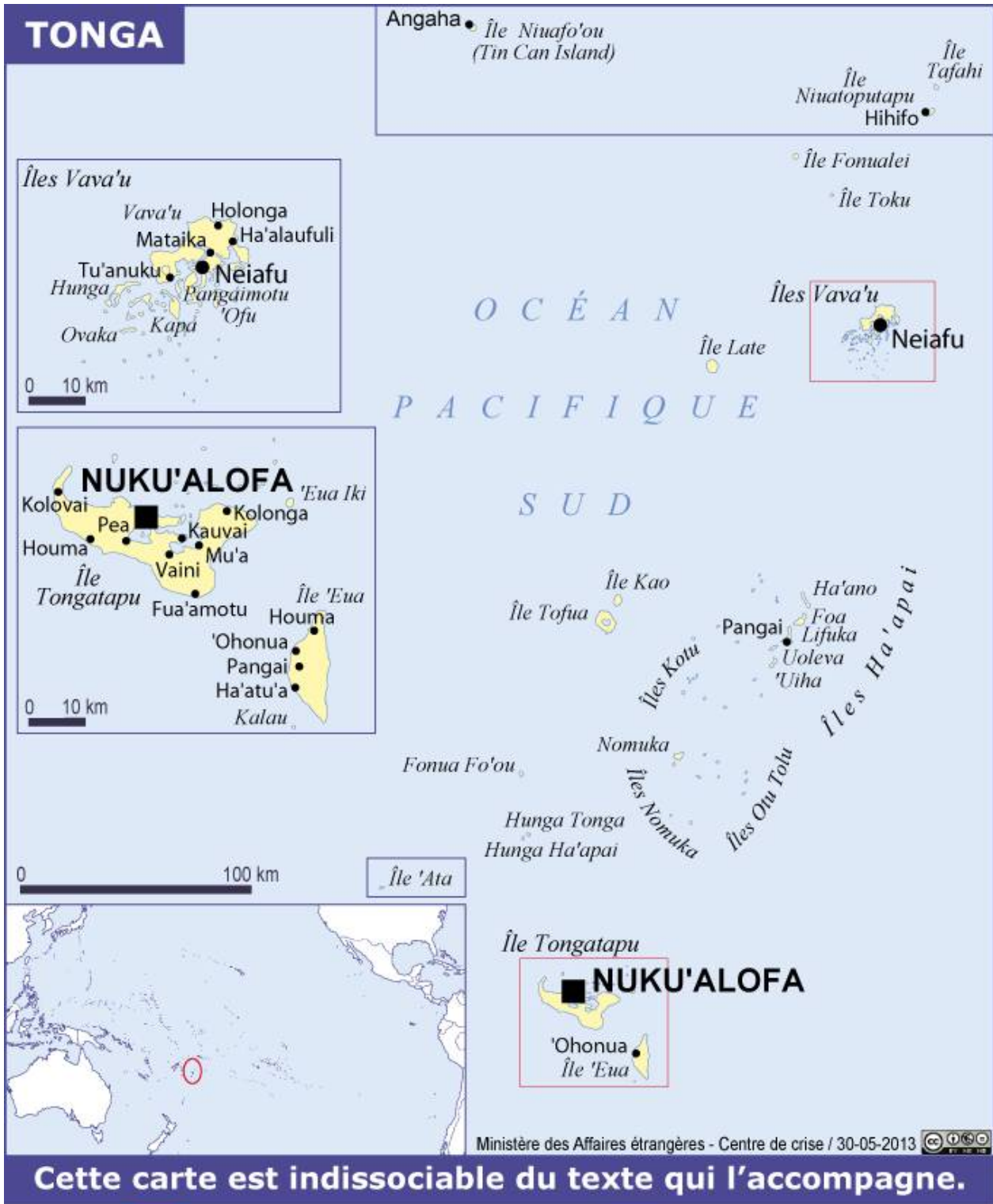
L'ambassade de France à Suva (Fidji) est compétente pour le Royaume des Tonga. Elle dispose de capacités limitées pour venir en aide aux Français en cas de crise. Les Français qui se rendent dans le pays sont responsables de leur propre sécurité. Ils sont invités à s'assurer qu'ils disposent des moyens de secours nécessaires (vérifier les termes des contrats d'assurance, veiller à disposer de moyens financiers suffisants pour couvrir d'éventuels frais d'hospitalisation ou d'évacuation, etc.). Il convient également de se montrer vigilant avec ses documents d'identité, de laisser les originaux en lieu sûr (ex : coffres des hôtels) et de se munir de photocopies lors de ses déplacements.

L'ambassade de France à Suva (Fidji) peut être jointe au +679 331 05 26 aux heures ouvrables et au +679 992 17 52 (téléphone d'urgence) en dehors des horaires d'ouverture.

Le consulat général de France à Sydney est compétent pour les démarches administratives et peut être joint au +61 2 9268 2400 du lundi au jeudi, de 09h00 à 17h00, et le vendredi de 09h00 à 12h30 (heure locale).

En cas d'incident grave dans le pays pendant votre séjour, pensez à rassurer vos proches.

Zones de vigilance



- Formellement déconseillé
- Vigilance renforcée
- Déconseillé sauf raison impérative
- Vigilance normale

Dernière actualisation le 13/03/2026, information toujours valable à la date du jour

L'ensemble de l'archipel des Tonga est en zone de vigilance renforcée.

La situation sécuritaire est globalement bonne dans le pays. Des actes criminels et des agressions sexuelles sur les étrangers ont toutefois été rapportés. Il convient d'observer la prudence d'usage et de suivre les recommandations générales (voir ci-après).

Risques encourus et recommandations associées

Risques naturels

Activité cyclonique

En février 2018, le cyclone tropical Gita de catégorie 4 a balayé les Tonga, causant de nombreux dommages et perturbant le fonctionnement des services essentiels.

Il est recommandé d'être particulièrement vigilant durant la saison des cyclones, qui s'étend de début novembre à la fin du mois d'avril. Les tempêtes tropicales sur les îles des Tonga font chaque année des victimes et les dégâts causés peuvent provoquer des coupures de courant, d'approvisionnement en eau et la fermeture des aéroports internationaux pendant plusieurs jours. Il convient de prévenir ce type de difficultés en souscrivant à une assurance de voyage adaptée ou en préférant une autre période de l'année pour se rendre aux Tonga.

Durant la saison cyclonique, il est conseillé de se tenir informé des conditions météorologiques via les médias (radio, télévision, internet, presse écrite), les autorités locales et les personnels des hôtels. Toutes les informations utiles, bulletins météorologiques, préalertes et alertes, sont consultables sur le site officiel des services météorologiques fidjiens, compétents pour le Royaume des Tonga. Il est également possible de consulter la page Facebook du National Emergency Management Office des Tonga.

En cas de cyclone, il est recommandé de respecter les consignes des autorités locales et de s'informer sur les structures d'accueil à disposition de la population en cas de crise. Les hôtels et « resorts » disposent de plans de sécurité et de consignes précises à suivre en cas d'épisode cyclonique. Pour les voyageurs itinérants, il convient d'emporter de l'eau, de la nourriture, une lampe de poche et de garder sur soi documents de voyage et d'identité dans une pochette étanche.

Des instructions précises sont diffusées à l'attention des navires présents dans la zone d'activité cyclonique et, sur terre, aux autorités compétentes et aux populations. Il convient, dès diffusion d'une préalerte cyclonique, de rejoindre le lieu de séjour (hôtel, « resorts ») et de suspendre tout déplacement jusqu'à la fin de l'alerte.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique Risques climatiques (cyclones / ouragans) des informations pratiques.

Autres risques naturels

L'île se trouve dans une zone d'activité sismique (ceinture de feu du Pacifique) et peut être sujette à des tsunamis après des séismes importants. Le Royaume ne disposant pas d'un système d'alerte et de prévention efficace, il convient d'observer la plus grande vigilance et de se référer à la fiche Séismes.

Pour mémoire, à la suite de l'éruption du 15 janvier 2022, un séisme de magnitude 5,8 et un tsunami de 1,2 m ont frappé la capitale de Tonga, Nuku'alofa.

Risques liés au transport maritime

Les exemples de naufrages mortels qui ont eu lieu par le passé incitent à mettre en garde les voyageurs qui privilégient la voie maritime. Il est déconseillé de partir en haute mer, les bateaux étant souvent mal entretenus et insuffisamment dotés d'équipements de secours.

Recommandations générales

De manière générale, il est recommandé de :

- ne pas montrer de signes ostentatoires de richesse, ne pas transporter des sommes d'argent importantes et laisser tout objet de valeur dans des lieux sécurisés (ex : coffres des hôtels).
- se munir de photocopies des documents d'identité et de voyages et laisser les originaux en lieu sûr.
- vérifier que les plages et les petits villages ne sont pas des propriétés privées et que l'accès aux îlots est autorisé.

Activités sportives à risque

Il n'existe pas de secourisme sur les plages ou en mer et le pays ne possède aucun caisson de décompression (le plus proche étant aux Fidji). Il convient de se montrer particulièrement vigilant lors des baignades et activités sous-marines.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée et de séjour

Mesures sanitaires liées à la Covid-19

Toutes les mesures de restrictions sanitaires pour l'entrée sur le territoire ont été levées.

Visa

Un visa de tourisme est délivré gratuitement aux ressortissants français à l'arrivée dans le pays, pour une durée allant de 21 à 31 jours. Pour en bénéficier, les voyageurs doivent être en possession d'un passeport valide au moins six mois après la date de fin de séjour et d'un billet retour.

Ce visa peut être prolongé pour une durée ne pouvant excéder un total de six mois à partir de la première date d'entrée. Une taxe est perçue à chaque demande d'extension.

Pour de plus amples informations, prendre l'attache du ministère des Affaires étrangères de Tonga.

Règlementation douanière

Certaines importations étant soumises à restrictions, il convient de prendre connaissance des règles actualisées par le ministère des Recettes et des Douanes avant tout déplacement.

Santé

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Les infrastructures hospitalières locales sont modestes et peu équipées. En cas d'urgence, les patients sont évacués par avion vers les Fidji ou la Nouvelle-Zélande. S'ils ne disposent pas d'une assurance de rapatriement sanitaire, l'évacuation se fait à leurs frais.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Activités sous-marines

Nous rappelons que le pays ne possède pas de caisson de décompression (le plus proche étant aux Fidji) et qu'il convient d'exercer la plus grande prudence lors de la pratique d'activités sous-marines. Veillez également à disposer d'assurances couvrant ce type d'activités.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpents à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Transport routier

Pour conduire aux Tonga, un permis de conduire temporaire tongien est exigé, y compris pour la location d'un véhicule. Il est délivré par le ministère des infrastructures et du tourisme, sur présentation d'un permis de conduire français valable, et moyennant le paiement des droits en vigueur.

La conduite s'effectue à gauche et la vitesse est limitée à 65 km/h hors agglomération.

Le réseau routier est en assez bon état, les axes étant généralement bitumés et à deux voies de circulation.

Il convient de conduire prudemment, l'absence de trottoir obligeant les piétons à marcher le long de la chaussée. La présence d'animaux errants sur les routes peut également constituer un danger. Les voies ne sont généralement pas éclairées en dehors des agglomérations et la signalisation est quasiment inexistante. Il n'existe pas de système de secours routier.

Il faut attendre près de trois mois pour obtenir un véhicule neuf ; le commerce d'occasion est en revanche développé et le parc locatif de bonne qualité.

Transport aérien

Fiji Airways (au départ des Fidji Nadi ou Suva) et Air New Zealand se partagent la desserte internationale des Tonga.

Les lignes intérieures sont exploitées par d'autres petites compagnies charter qui desservent tous les groupes d'îles intérieures.

Législation locale

Substances illicites

L'usage et la détention de drogue, même en quantités minimales, sont prohibés. Les peines encourues vont d'un à six ans de détention, assorties de lourdes amendes.

La conduite en état d'ébriété est sévèrement réprimée. Des contrôles fréquents ont lieu.

Infractions liées aux mœurs

À la suite d'affaires de prostitution ayant impliqué des étrangers, la répression en matière d'infractions liées aux mœurs est devenue plus sévère.

La possession de documents à caractère pornographique est notamment interdite et sévèrement réprimée.

L'homosexualité est illégale aux Tonga et peut donner lieu à des peines d'emprisonnement allant jusqu'à 10 ans.

Toutes activités commerciales ou récréatives sont interdites le dimanche, sauf au sein des resorts.

La critique publique de la monarchie ou de la famille royale est un délit puni d'emprisonnement. Certaines cérémonies ou visites requièrent une autorisation d'accès préalable et une offrande de cadeaux protocolaires. Certains des domaines royaux restent totalement interdits d'accès aux visiteurs. Il convient de se renseigner auprès des autorités locales.

Diverses activités sont contrôlées par le Roi (notamment la pêche commerciale) ou réservées à une certaine catégorie de la population locale (comme la chasse aux chauves-souris). Les personnes ne respectant pas ces règles sont passibles de lourdes amendes. Il est recommandé de se renseigner auprès des autorités locales.

Us et coutumes

De manière générale, il convient d'adopter une tenue décente et respectueuse des coutumes locales. Les codes vestimentaires sont stricts aux Tonga, imposant aux femmes de couvrir leurs épaules et leurs genoux. En dehors des hôtels et « resorts », les tenues de bain doivent être couvrantes.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visas d'affaires

Pour toute démarche concernant un visa d'affaires, il est conseillé de prendre l'attache de la chambre de commerce et d'industrie des Tonga.

Réseaux de communication

Plusieurs options existent pour l'accès aux services de téléphonie et d'internet aux Tonga. Les principaux fournisseurs sont *Tonga Communications Corporation (TCC)*, *Digicel Tonga*, et *WanTok Pacific Corporation*. Ces opérateurs offrent une gamme de services, y compris la connectivité mobile et internet. Récemment, les Tonga ont commencé à tester la technologie 5G.

Contacts utiles

- Consul honoraire aux Tonga, M. Finetu'ui Ma'ake MOALA (bilingue français/anglais) : +676 77 06 935 / fmoala chez gmail.com
- Ministère des Affaires étrangères de Tonga.
- Ministère des Recettes et des Douanes

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des services extérieurs de la Direction générale du Trésor. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence et le soutien public au développement international des entreprises.

Les Tonga relèvent du Service économique régional de Canberra :

Adresse : Ambassade de France en Australie, 6 Perth Avenue, Yarralumla (Canberra) ACT 2600 - Australie

Tél. : +61 (0)2 6216 0116

Télécopie : +61 (0)2 6216 0114

Site Internet

BAD

Les Tonga sont membres de la Banque asiatique de développement (BAD).

Page des Tonga

FMI

- Tonga et le FMI
- Bureau du représentant résident du FMI pour les îles du Pacifique

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Urgences

- **Ambulance : 933**
- **Police : 322**
- **Pompiers : 999**
- **Croix-Rouge de Tonga : 21360**

Hôpitaux

- Îles de Tongatapu, Vaiola Hospital : +676 23200
- Îles de Eua, Niu'Eiki Hospital : +676 50111
- Îles de Ha'Apai, Niu'Ui Hospital : +676 60203
- Îles de Vava'u, Ngu Hospital : +676 70201
- Îles de Niuatoputapu, Likamonu Health Centre : +676 85011

Ministère de la Santé

Tél. : +676 28233

Fax : +676 24291

Centres médicaux

- Fua'Amotu Health Centre : +676 35208
- Houma Health Centre : +676 43219
- Kolonga Health Centre : +676 33286
- Mu'A Health Centre : +676 32044
- Kolovai Health Centre : +676 41050
- Nukunuku Health Centre : +676 41044
- Vaini Health Centre : +676 37282

Government of Tonga, Ministry of Foreign Affairs, Immigration Division

- Aéroport Fua'Amotu

Tél. : +676 35156 / +676 35028 / +676 77 443.

- Centre-ville

Tél. : +676 26969 / +676 26970 / Fax : +676 26971.

Annuaire des représentations tongiennes en France

[Voir la liste](#)